



Avenant 2 à la convention relative à l'organisation et au financement des transports scolaires à l'intérieur du périmètre de transport urbain de la Communauté de Communes de Sélestat

ENTRE

- le Département du Bas-Rhin, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Frédéric BIERRY, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du

d'une part,

Et

- la Communauté de Communes de Sélestat, représentée par son Président, Monsieur Marcel BAUER, agissant en vertu d'une délibération du conseil de communauté du

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Communauté de Communes de Sélestat renouvelle sa délégation de service public (DSP) pour l'organisation de son transport urbain (TIS) le 1^{er} janvier 2017. Il a été convenu que les transports scolaires au sein du Périmètre de Transport Urbain seront intégrés dans cette DSP au moment de l'échéance des marchés départementaux le 1^{er} septembre 2018.

Article 1 : Echéance de la convention

La convention relative à l'organisation et au financement des transports scolaires à l'intérieur du périmètre de transport urbain de la Communauté de Communes de Sélestat est prolongée jusqu'au 31 août 2018.

Article 2 : Financement des transports scolaires

Cet article modifie l'article 2 de la convention datée du 10 juin 2014 et déjà modifié par l'avenant 1 daté du 26 octobre 2015.

Ainsi, la communauté de communes de Sélestat versera les montants suivants au Département du Bas-Rhin :

- 292 750 euros au titre de l'année scolaire 2015/2016
- 292 750 euros au titre de l'année scolaire 2016/2017
- 292 750 euros au titre de l'année scolaire 2017/2018

Ces montants seront demandés par le Département à la communauté de communes de Sélestat par le biais de l'émission d'un titre de recette.

Les autres articles de la convention ne sont pas modifiés.

Fait en deux exemplaires originaux, à Strasbourg, le

Pour la Communauté de Communes de
Sélestat,
Le Président

Marcel BAUER

Pour le Département du Bas-Rhin,
Le Président du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY